

107

27

SUPPLIQUE

A SA SAINTETE LEON XIII.

TRÈS-SAINTE PÈRE,

Nous, soussignés, catholiques de la cité de Québec, au Canada, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, exposent humblement :

Que pour venir au secours de l'Eglise dans notre pays, Votre Sainteté a daigné nous envoyer, dans la personne de Son Excellence Dom Henri Smeulders, un Commissaire Apostolique, actuellement présent au milieu de nous ;

Que nous avons accueilli l'envoyé de Votre Sainteté, avec d'autant plus de joie que la mission de feu Mgr Conroy n'avait pas mis fin à nos difficultés religieuses qui n'ont fait qu'augmenter dans une proportion alarmante depuis sa venue ; (Pièce)

Que nous regrettons d'avoir à constater que Son Excellence Mgr Smeulders n'a pas réalisé les intentions de Votre Sainteté telles qu'elles nous ont été manifestées par l'un de nos Vénérables évêques dans la lettre ci-annexée ; (Pièce)

1° En se prononçant sur la question de l'Université Laval, laquelle est au fond de toutes nos difficultés religieuses, dès son arrivée au pays et avant d'avoir en l'occasion de s'en enquérir (Pièce)

2° En refusant d'écouter certaines plaintes touchant des matières graves (Pièce)

2° En n'encourageant d'aucune manière, et de fait en décourageant et en intimidant certaines personnes qui auraient pu le renseigner sur nos difficultés religieuses par la manière hostile dont il a reçu celles qui ont cru de leur devoir d'aller lui donner des renseignements sur ces difficultés ; (Pièce)

4° En préjugant des questions qui lui ont été soumises par l'assertion que Rome est parfaitement renseignée sur toutes ces matières et n'a pas besoin d'être éclairée davantage. (Pièce)

Et pour toutes ces raisons, protestant de notre filial attachement à la personne sacrée de Votre Sainteté et de notre entière soumission aux enseignements et aux directions de la Sainte Eglise, nous supplions humblement Votre Sainteté de daigner nous accorder Sa bénédiction apostolique et apporter un remède aux très grandes et très nombreuses difficultés religieuses dont souffre notre pays.

Québec le 22 février 1884.